CONDITIONS :

ABONNEMENT

Douze piastres par an, pour la feuille, payables à avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et payables trois mois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné se rendra personnellement à la Bureau de Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avantque le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Avant ce—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année sur demande—Les annonces au prendre ou tenant magasins de détail, Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $300; les agens pour navires, ultimement bateaux à vapeur, les maisons de commerce faisant la commission, $80

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public, les ventes immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de boucle &c. &c., seront payer sur nos tarifs ordinaires.

Les Annonces qui ne seront pas marquées que pour intervalles jusqu'à ce qu'elles soient retirées, et seront payées au prix ordinaire.

Les Annonces qui ne seront pas marquées du nombre de fois qu'elles doivent paraître, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient retirées